

INFO-Placements

Un autre ménage de printemps – Assurez-vous que votre portefeuille garde le cap

Les jours rallongent, le mercure est à la hausse et tout le monde pense au ménage de printemps. Vous avez donc probablement les premiers symptômes de ce qui pourrait s'avérer être une épidémie de fièvre du printemps. Habituellement, les personnes qui manifestent ces symptômes ouvrent tout grand les portes et les fenêtres, enfilent des gants de caoutchouc et se lancent dans un ménage du printemps à grande échelle. Toutefois, pour beaucoup d'entre vous, cette saison est aussi l'occasion de faire un petit ménage de printemps, soit une analyse de votre portefeuille de placements pour vérifier que vos placements respectent toujours votre tolérance au risque et vos objectifs de placement.

Il peut sembler difficile de s'assurer que son portefeuille garde le cap, mais en appliquant avec constance les principes fondamentaux de placement expliqués ci-dessous et en vous en tenant aux principes de placement éprouvés dans toutes sortes de conjonctures, vous pourrez avoir l'esprit tranquille et serez bien parti pour atteindre vos objectifs à long terme.

1 Formuler des objectifs de placement clairs et des attentes réalistes

Lorsque la volatilité s'accroît sur le marché, même les investisseurs d'expérience peuvent se focaliser exagérément sur les mouvements à court terme. Des décisions précipitées peuvent être prises, la

principale étant la synchronisation des marchés, soit investir après une hausse des marchés ou vendre des placements après une baisse des marchés. Trop souvent, le manque de clairvoyance en matière de placements peut aussi mener à des attentes irréalistes compte tenu de l'historique du marché, qu'il s'agisse d'espérer des rendements annuels de plus de 10 % année après année ou de s'enfermer dans la croyance que la chute des marchés se poursuivra pendant des périodes de forte volatilité. Cependant, la volatilité s'atténue au fil du temps, de telle sorte qu'un placement devrait générer un rendement d'autant plus proche de sa moyenne à long terme qu'il est conservé longtemps.

Suite à la page 2



Dans ce numéro

- 1 et 2 Un autre ménage de printemps – Assurez-vous que votre portefeuille garde le cap
- 3 Faites fructifier votre remboursement d'impôt
- 3 Payez vos impôts en ligne et à temps
- 3 Actualités boursières instantanées
- 4 Faites fructifier votre argent grâce au transfert automatique
- 4 Les conditions du rachat

2 Réduire le risque en diversifiant correctement son portefeuille

Les marchés financiers n'évoluent pas à l'unisson et, à divers moments du cycle du marché, différents types de placements, ou catégories d'actifs, comme les liquidités, les obligations et les actions, afficheront un rendement variable. Il en est ainsi parce que les catégories d'actifs peuvent réagir différemment aux changements de conjoncture, notamment l'inflation, les perspectives de bénéfices des sociétés ou les variations de taux d'intérêt. Grâce à un portefeuille constitué d'une combinaison de catégories d'actifs différentes, vous pouvez atteindre un bon équilibre entre le potentiel de croissance offert par les actions et la stabilité relative des obligations. En matière d'investissement, l'un des moyens les plus simples pour arriver à améliorer vos chances de réussite consiste à tirer profit des occasions de diversification disponibles parmi les différentes catégories d'actifs, régions ou industries.

3 Revoir et rééquilibrer régulièrement son portefeuille

L'établissement des justes proportions de liquidités, d'obligations et d'actions est l'élément essentiel à la réussite de vos placements. Or, au fil du temps, les hausses et les baisses naturelles des marchés entraîneront une fluctuation de la valeur de vos placements. S'il n'y a pas de surveillance et de rééquilibrage périodiques, la composition des placements de votre portefeuille pourrait « s'écarter » de ses caractéristiques de risque et de rendement au fil du temps. En rééquilibrant votre portefeuille, vous vous assurez qu'il reste conforme à vos objectifs de placement. Si vous ne le faites pas, il peut en résulter une répartition des avoirs et une expérience de placement très différentes de celles prévues au point de départ.

4 Investir régulièrement

Une manière simple, mais efficace, d'accroître votre épargne à long terme est d'établir et de conserver un programme de placements périodiques. Non seulement les placements périodiques sont-ils simples et pratiques, ils vous permettent en plus de faire passer l'épargne en premier, ce qui vous procure la rigueur nécessaire à l'atteinte de vos objectifs financiers à long terme. De plus, en effectuant des placements à intervalles réguliers, les investisseurs peuvent profiter de la stratégie de placement très utile connue sous le nom d'achats périodiques par sommes fixes. Cette stratégie donne à l'investisseur l'occasion d'acheter une plus grande quantité de titres lorsque les cours sont bas et moins lorsque les cours sont hauts, ce qui lui permet éventuellement de réduire le coût moyen total de ses placements. Un excellent moyen d'en profiter est d'établir des cotisations préautorisées à verser dans vos comptes de placement, en utilisant un REER-MATIQUE®, un CELI-MATIQUE® ou un REEE-MATIQUE®.

Discutez avec un conseiller RBC® pour qu'il intègre ces principes fondamentaux à votre portefeuille et apprenez comment les solutions de placement de RBC Gestion mondiale d'actifs® peuvent vous aider.

5 Rester discipliné afin de ne pas perdre de vue ses objectifs à long terme

Dans le présent contexte d'afflux de nouvelles, il est facile de prendre des décisions irréfléchies sous le coup de l'émotion, y compris celle de ne pas investir. Toutefois, un tel comportement peut compliquer la réalisation d'objectifs à long terme, notamment la constitution d'un patrimoine ou le maintien du style de vie que vous aviez imaginé. En période de grandes turbulences sur le marché, il est essentiel d'être en mesure de recentrer son plan à long terme pour conserver une vue d'ensemble et une discipline appropriées.

Les avantages d'une présence constante sur les marchés

Au cours des 10 dernières années, un investisseur qui aurait manqué les 10 meilleures journées aurait vu son rendement amputé de manière considérable.

	Rendement annuel
Présence constante	7,0 %
Moins les 10 meilleurs jours	0,7 %
Moins les 30 meilleurs jours	-6,2 %
Moins les 50 meilleurs jours	-10,9 %

Source : D'après le rendement de l'indice composé S&P/TSX pendant la période de 10 ans terminée le 31 décembre 2012.

Demandez à votre conseiller de revoir votre portefeuille de placements et de vous aider à appliquer ces principes pour ne pas perdre de vue votre plan à long terme.



Faites fructifier votre remboursement d'impôt

Pour beaucoup de Canadiens qui recevront un remboursement d'impôt du gouvernement cette année, la grande question est de savoir quoi faire de cet argent. Bien qu'il puisse être tentant de le dépenser, il est préférable de le faire fructifier et la meilleure manière de vous assurer de le faire est d'utiliser ce montant pour vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

Voici quelques idées pour tirer pleinement profit de votre remboursement d'impôt

- **Épargnez pour votre retraite.** Cotisez à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et mettez votre épargne à l'abri de l'impôt pendant que vos placements croissent, et ce, tout en réduisant votre impôt à payer de l'année suivante.
- **Instituez un fonds d'urgence ou augmentez-le.** Utilisez un compte de placement RBC pour parer aux dépenses imprévues et ayez l'esprit tranquille en sachant que vous êtes prêt à affronter les mauvais jours.
- **Épargnez pour les études de votre enfant.** Grâce aux subventions gouvernementales et aux avantages fiscaux, les cotisations à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) sont le meilleur moyen d'épargner pour l'avenir de vos enfants.
- **Remboursez vos dettes.** Commencez par rembourser les dettes qui portent intérêt au taux le plus élevé, puis utilisez les fonds ainsi libérés pour épargner en vue de l'atteinte de vos objectifs grâce à un programme de cotisations périodiques.
- **Épargnez pour atteindre vos objectifs.** Vous voulez acheter une nouvelle voiture ? Vous désirez rénover votre maison ? Peu importe vos objectifs, faites un pas important vers la concrétisation de l'achat de vos rêves, grâce au compte d'épargne libre d'impôt (CELI).
- **Offrez-vous une récompense.** Cette récompense n'est pas obligatoire et devrait être limitée à 10 % de votre remboursement. Toutefois, vous la méritez sans doute si vous avez accompli les cinq autres points ci-dessus.

Parlez à votre conseiller RBC dès aujourd'hui pour obtenir des conseils et des solutions sur mesure.

Payez vos impôts en ligne et à temps

Saviez-vous que RBC vous offre un moyen simple, pratique et sûr de payer vos impôts et de faire vos remises régulières en ligne ? À titre de client de RBC Banque en direct, vous pouvez choisir de payer vos impôts dans RBC Banque en direct comme s'il s'agissait d'un paiement de factures, de la même manière que vous paieriez votre compte de téléphone en ligne. C'est aussi simple que cela. Vous pouvez également faire votre paiement, y compris des versements, ou faire vos remises pour la gouvernante ou la garde d'enfants sur le site Mon paiement de l'Agence du revenu du Canada (ARC), au www.cra-arc.gc.ca/esrvc-srvce/tx/mypymnt/menu-fra.html.

Lorsque vous payez vos impôts en ligne, vous n'avez pas à vous rendre à la banque, vous économisez du temps et vous réduisez la paperasse. De plus, votre paiement d'impôt est effectué sur-le-champ à partir de votre compte bancaire. Vous n'avez donc pas à le faire à l'avance pour vous assurer que le chèque arrive à temps, ni à surveiller votre compte parce que vous avez un chèque en circulation. Pour en apprendre davantage sur le paiement des impôts en ligne, visitez le www.rbc.com/impotsenligne.

Actualités boursières instantanées

ÉCONOMIE

- L'économie a rebondi et les blessures laissées par la paralysie politique ayant caractérisé les États-Unis l'été dernier commencent à se cicatriser. De plus, l'Europe a réalisé une série de démarches politiques habiles qui lui ont permis d'atténuer l'intensité de la crise.
- La tendance à l'amélioration de la confiance, de l'emploi, du crédit à la consommation, des indices des directeurs d'achat, des écarts de crédit et des cours boursiers est évidente.
- Toutefois, il demeure souhaitable de faire preuve d'une certaine prudence. La folle randonnée des marchés en 2011 nous rappelle que même les débuts les plus prometteurs peuvent tomber à plat en raison d'événements défavorables souvent imprévisibles.

MARCHÉS BOURSIERS

- Le risque de moins en moins marqué de propagation des problèmes de l'Europe dans le système financier mondial et le danger moindre de récession à court terme aux États-Unis sont deux facteurs appuyant la progression du marché.
- Les ratios cours/bénéfice demeurent faibles, mais l'accroissement longtemps attendu des valorisations semble prendre forme.
- Nous avons maintenu la surpondération des actions. Une croissance relativement faible accompagnée d'une hausse modeste des bénéfiques suffirait à dégager des rendements relatifs extrêmement attrayants pour les investisseurs boursiers à long terme.

TITRES À REVENU FIXE

- Les décideurs politiques semblent déterminés à annihiler les taux d'intérêt à long terme, du moins à court terme.
- Les taux actuels des obligations ne sont durables que dans la mesure où des risques extrêmes se manifestent ou que la croissance économique soit sensiblement réduite pendant une période prolongée.
- Nous demeurons convaincus que les taux finiront par augmenter et peut-être brutalement. Dans un tel scénario, les obligations d'État sont très sensibles aux pertes en capital et, par conséquent, nous maintenons la sous-pondération des titres à revenu fixe.

Pour lire le sommaire des *Perspectives de placement du printemps 2012*, rendez-vous sur notre site à l'adresse rbcgma.com/perspectives-de-placement.



Faites fructifier votre argent grâce au transfert automatique

Chaque année, bon nombre d'investisseurs se dépêchent de faire leur cotisation à un REER avant la date limite, laissant souvent leur argent dans des placements à court terme (dépôt d'épargne ou placements sur le marché monétaire) jusqu'à ce qu'ils aient le temps de vraiment décider comment ils veulent l'investir. Maintenant que la date limite de cotisation à un REER pour 2011 est passée, c'est le temps de faire fructifier vos placements temporaires.

Si vous avez un dépôt d'épargne ou des placements sur le marché monétaire, le transfert automatique vous offre un moyen commode de les convertir peu à peu en placements à long terme. Cette méthode vous permet de profiter des achats périodiques par sommes fixes en déplaçant graduellement des montants établis accumulés dans les fonds du marché monétaire RBC vers un choix de cinq fonds RBC différents. Vous pouvez choisir la fréquence de transfert que vous désirez, qu'elle soit quinzomadaire, mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

Pour plus de renseignements sur le transfert automatique, rendez-vous à la succursale de RBC Banque Royale® la plus près de chez vous ou appelez au 1 800 668-3663.

Les conditions du rachat. Vous pouvez en tout temps donner à votre conseiller la directive de vendre la totalité ou une partie de vos parts. Cette opération s'appelle un rachat. Tel qu'il est indiqué dans le prospectus simplifié, les rachats doivent respecter certains montants minimaux. Votre conseiller doit nous envoyer votre demande de rachat le même jour qu'il l'a reçue. Les demandes de rachat sont traitées selon l'ordre de leur réception. Les demandes de rachat portant une date ultérieure ou un prix donné ne seront pas exécutées. Votre demande de rachat ne sera pas traitée tant que votre conseiller n'aura pas reçu tous les documents. Veuillez communiquer avec votre conseiller pour obtenir plus de renseignements.

¹ Avant de déployer des stratégies de planification fiscale, il est préférable de consulter un fiscaliste pour savoir quelles sont les répercussions propres à votre situation.

Fonds d'investissement Royal Inc. (FIRI) offre des services de planification financière et des conseils en placement. FIRI, RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), la Banque Royale du Canada, la Société Trust Royal du Canada et la Compagnie Trust Royal sont des entités juridiques distinctes et affiliées. FIRI est inscrit au Québec en tant que cabinet de services financiers.

Les renseignements prospectifs sur les placements et l'économie contenus dans le présent rapport ont été obtenus par RBC GMA auprès de diverses sources et ils traduisent notre opinion en date du 15 mars 2012. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables, mais ni RBC GMA, ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'en garantit explicitement ou implicitement l'exactitude, l'intégralité ou la pertinence. RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard des erreurs ou des omissions.

Les opinions et les estimations que renferme ce document représentent notre jugement à la date indiquée et peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont fournies de bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale. Dans la mesure autorisée par la loi, ni RBC GMA, ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'assument une responsabilité quelconque à l'égard de toute perte découlant directement ou indirectement de l'utilisation des renseignements prospectifs que contient ce document. Les taux d'intérêt et les conditions du marché peuvent changer.

Les certificats de placement garanti et les dépôts à terme en dollars américains sont offerts par la Banque Royale du Canada. Les fonds RBC sont offerts par RBC GMA et distribués par des courtiers autorisés. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés.

© / TM Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada.
© 2012 Banque Royale du Canada. VPS67801